

« TOUJOURS MÊMES ACTEURS ET MÊME COMÉDIE » (A. DE MUSSET)

Le 27 janvier, soyons toutes et tous en grève et dans les manifestations, pour exiger l'amélioration de nos conditions de travail, une autre politique de l'emploi dans l'ESR, une revalorisation des salaires et le développement de l'emploi statutaire, seul garant d'un niveau de qualification, d'un engagement au service de l'intérêt général et d'une indépendance dans l'exercice des missions de service public.

SI LA RENTRÉE 2021 A ÉTÉ « NORMALE », QU'EST-CE QUE CE SERA EN 2022...

À cinq mois de la fin de l'année universitaire, et comme souvent désormais, on ne peut que constater la complète absence d'information sur différents aspects pourtant décisifs.

La mise en place de la plateforme «*Trouver mon master*» est, pour le moment, repoussée à la rentrée 2023 – on s'en félicite. Demeurent cependant des incertitudes sur les modalités qui seront effectivement appliquées pour l'entrée en master en septembre 2022. On espère qu'elles ne s'appuieront pas sur les «attendus» formulés par le ministère en annexe de l'arrêté master listant comme prérequis les compétences et connaissances qui sont précisément travaillées... en master!



JANVIER-FÉVRIER 2022 | Réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Michèle Artaud, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski et Stéphanie Péraud-Puigsgéur avec la contribution de Pierre Claustre (SNES-FSU).

La très forte mobilisation du 13 janvier 2022 a conduit au recrutement de 824 candidat-es qui étaient sur les listes complémentaires aux concours dans le Premier degré. Celles et ceux qui seront recruté-es ont évidemment droit à une formation initiale et il faut rapidement réfléchir aux modalités de formation dont ils et elles doivent bénéficier, compte tenu, notamment, de la grande variété de leurs profils. Certain-es, en particulier, auront le master 2 à terminer l'an prochain, après avoir validé leur semestre 3 cette année... Les universités et les INSPÉ doivent être en mesure d'assurer cette formation spécifique sans la réduire à de la mutualisation forcée.

Plus largement: quelles modalités pour les dix à vingt jours de formation à destination des fonctionnaires stagiaires lauréat-es des concours 2022, disposant d'un master MEEF? Et quelles modalités pour les lauréat-es qui relèvent d'un master non MEEF et qui seront à mi-temps en responsabilité de classe? Avec quel «modèle économique»? Quels seront les formateurs et formatrices mobilisé-es? Rien n'est clair pour l'instant. La mutualisation pour tous ces publics aux parcours et aux besoins différents est une fausse solution, impraticable de surcroît!! Quant au fonctionnement des équipes «plurielles», quelles pistes pour permettre

l'accueil des collègues et quel fonctionnement un tant soit peu pensé et régulé? Autant de points (toujours) aveugles et autant de trous dans la raquette pour celles et ceux qui seront en formation comme pour les formatrices et les formateurs.

DE QUELQUES PROPOSITIONS DU RÉSEAU DES INSPÉ SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANT-ES

Le collectif FDE du SNESUP-FSU lui répond

Dans la perspective des élections présidentielles 2022, le Réseau des INSPÉ (R-I) vient de publier ses propositions sur la formation des enseignant-es: *Agir sur la formation des enseignants pour faire réussir tous les élèves* (https://www.reseau-inspe.fr/wp-content/uploads/2022/01/INSPE_8P_1221_WEB.pdf).

Ces propositions de campagne du R-I appellent une série de remarques que nous présentons ci-dessous. Auparavant, et disons-le d'emblée, il n'y a pas, de notre point de vue, «une» voie – serait-elle «royale» – pour former les futur-es enseignant-es, mais bien plutôt un *impératif*, que la formation des enseignant-es se déroule «dans l'université», au sein du service public de l'Enseignement supérieur.

Ce que nous partageons

- Le R-I évoque explicitement différentes dimensions de la formation: les compétences disciplinaires, didactiques et pédagogiques.
- Le R-I appelle à ce que les stagiaires ne soient pas des «moyens d'enseignement» à quoi nous ajoutons la précision – décisive – «sous plafond d'emploi»...

Ce que nous contestons

- Tout en rappelant l'idée que l'entrée dans le métier doit être «progressive», le R-I demande «plus de temps sur le terrain»... comme si l'augmentation du «temps sur le terrain» était de nature à induire par elle-même une meilleure professionnalisation. La proposition de placer 18 semaines de stage pendant le master assure en réalité le maintien de la réforme Blanquer et ne résout pas la surcharge que subissent actuellement les étudiant-es de deuxième année du master MEEF.
- Augmenter le volume de stage en Licence n'est pas non plus, en soi, une garantie de formation. Si des stages sont proposés, ils doivent être

accompagnés et outillés par de la formation adossée à la recherche et ne pas pénaliser les étudiant-es dans la réussite de leur année, en amputant les contenus.

- Aucune proposition n'est faite par le R-I pour ce qui concerne l'enseignement professionnel, qui demeure, comme à l'accoutumée, un point aveugle.

Au travers de ses propositions, le R-I semble ne concevoir la formation que dans le seul espace-temps du master. La formation post-concours semble être d'ajustement et de complément, comme si l'entrée dans le métier, en tant que fonctionnaire-stagiaire (et au-delà), n'exigeait pas aussi une formation en tant que telle.

Trois points mériteraient discussion

- Selon nous, le MEEF est l'une des voies de préparation au métier, dont nous souhaitons que tout soit fait pour qu'elle soit la meilleure voie possible. Il n'est pas nécessaire pour autant de la rendre obligatoire, ce qui aurait pour conséquence de faire des métiers de l'enseignement une «profession réglementée», à l'instar de celles des psychologues et des notaires.
- Une fois le MEEF obtenu et le concours acquis, l'enseignant doit continuer à se former. Il est dommage que les discussions n'avancent pas, et que le R-I se passe de faire des propositions.
- La réflexion sur le «*continuum*» de la licence aux premières années d'exercice doit être menée. La «labellisation» de parcours de licence risquerait cependant d'aboutir à contraindre encore davantage les étudiant-es dans leur(s) choix. Nous sommes favorables au développement de la «*préprofessionnalisation*» en licence, mais sans en faire un prérequis au master.

ALLONS À L'ESSENTIEL : IL FAUT PRÉRECRUTER, RECRUTER PLUS ET ÉTABLIR UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES RECRUTEMENTS !

Contribution de Pierre Clautre, SNES-FSU

«Ne nous perdons pas dans l'accessoire», a dit Jean-Michel Blanquer mardi 18 janvier 2022 à la télévision. Laissons-le aux plages des Baléares ou aux pages payantes d'un quotidien, et venons-en à l'essentiel de ce qui devrait être fait pour résoudre la crise scolaire, que la pandémie met en lumière.

L'essentiel, ce n'est pas de recruter en catastrophe des enseignants ou CPE contractuels, qu'on a d'ailleurs peu de chance de trouver. Le ministre doit savoir que les Recteurs s'épuisent depuis des mois à susciter des vocations, butant, comme le constatait la Rectrice de Lille il y a une semaine, sur «une pénurie de viviers». L'essentiel n'est pas non plus de recourir aux listes complémentaires de la session 2021 : il n'y en a pas ou très peu dans le second degré, et les inscrits dans le premier degré ont eu d'autres chats à fouetter que d'attendre, depuis septembre 2021, l'appel hypothétique de l'Éducation nationale.

L'essentiel, c'est de reconstituer le «stock» d'enseignants, de CPE et de Psy-EN titulaires, nécessaire à la continuité de la scolarité de tous les élèves. Or, dans l'enseignement scolaire, le recrutement de ces titulaires repose sur des viviers de «sang neuf» devenus très fragiles. L'alternance rémunérée pendant l'année de M2 MEEF, lancée en 2021, n'a pas fait le plein (mais la DGRH se refuse à donner des chiffres). Les témoignages d'alternants qui nous arrivent sont souvent inquiétants : submergés par les préparations de cours (l'équivalent d'un tiers-temps de titulaires) et les exigences d'un master 2, des étudiants contractuels alternants sont au bout du rouleau depuis des semaines, et disent renoncer à préparer le concours. Rien de bien surprenant : AED prépro, étudiant Contractuel Alternant... autant de recettes déjà expérimentées, sous d'autres noms et d'autres formes, sous la mandature précédente, et qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité ni sur le vivier ni sur la réussite des bénéficiaires. Quel est l'effet de la réforme sur le volume des candidatures en 2022 ? Pour l'instant, le secret du nombre d'inscriptions, pourtant closes au 17 novembre 2021, est bien gardé.

La crise sanitaire révèle une crise que la vaccination ou la moindre virulence des variants ne régleront pas. Des solutions d'urgence existent : généralisation des listes complémentaires, collectif budgétaire pour accroître le niveau du recrutement, financement des admissibles de la session 2022 pour leur permettre de mieux préparer la session 2023... Mais l'urgence impose aussi de penser aux solutions à plus long terme :

- revaloriser les salaires ;
- accroître le nombre de postes aux concours et donner une visibilité aux étudiants en le programmant sur plusieurs années ;
- instituer un prérecrutement dès la Licence, sans autre contrepartie que de préparer le concours et un engagement à servir.

CE SONT AUSSI DE BONNES RAISONS DE SE MOBILISER LE JEUDI 27 JANVIER 2022 !